



Assemblée Régionale de Coopération du Genevois Syndicat Mixte - ARC SM (Siren : 200024016)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Ambilly
Arrondissement	Saint-Julien-en-Genevois
Département	Haute-Savoie
Interdépartemental	oui

### Date de création

Date de création	14/01/2010
Date d'effet	14/01/2010

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Robert BORREL

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Clos Babuty
Numéro et libellé dans la voie	avenue Jean Jaurès
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	74100 AMBILLY
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	388 403
Densité moyenne	273,02

## Périmètres

Nombre total de membres : 10

- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
74	Thonon-les-Bains (217402817)	35 912

- Dont 9 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
74	CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération (200011773)	CA
74	CC Arve et Salève (247400583)	CC
74	CC des Collines du Léman (247400849)	CC
74	CC du Bas-Chablais (247400831)	CC
74	CC du Genevois (247400690)	CC
01	CC du Pays Bellegardien (CCPB) (240100891)	CC
01	CC du Pays de Gex (240100750)	CC
74	CC du Pays Rochois (247400724)	CC
74	CC Faucigny-Glières (200000172)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
- Autres
- <i>l'ARC SM coordonne les réflexions et les actions de ses membres sur des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois Français: contrats de développement Rhône-Alpes, coordination inter SCOT, appui au développement économique et touristique - l'ARC SM coordonne ses membres et les représente dans les instances transfrontalières pour l'élaboration, la conduite, l'approfondissement et la mise en oeuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, dans le cadre du Comité Régional Franco-genevois, du Comité de Pilotage du projet d'agglomération, et de toute structure transfrontalière créée à cet objet - l'ARC SM élabore, signe et pilote des partenariats, des projets, des programmes et des contrats de développement territoriaux ou transfrontaliers avec la région, les départements, les EPCI, l'Etat, l'Union Européenne - l'ARC SM organise ou réalise toute action de communication utile au soutien et à la promotion de ses membres</i>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement